



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et du
patrimoine d'Indre-et-Loire

Tours, le 18 décembre 2024

à
Monsieur Vincent MORETTE
Président de la communauté de communes de
Touraine – Est Vallées
48, rue de la Frelonnerie
BP 70

37270 Montlouis-sur-Loire

ER/CGM – 2024 - 95

Objet : Projet de périmètres délimités des abords des monuments historiques de la communauté de
communes Touraine – Est Vallées

Monsieur le Président,

À l'occasion de la démarche d'élaboration de votre PLUi, vous avez exprimé la volonté de replacer le patrimoine au cœur du projet de territoire. Vous m'avez consulté dans l'objectif de procéder à la réalisation d'un diagnostic patrimonial et paysager permettant de prendre en compte le plan de gestion du bien Val de Loire UNESCO et à la mise en place de périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques. La procédure de création des périmètres délimités des abords initiée par la communauté de communes, conformément aux lois LCAP et ÉLAN, permet d'élaborer les PDA concomitamment à l'élaboration du PLUi.

En 2021, les études ont été engagées pour l'élaboration de 20 périmètres délimités des abords portant sur l'ensemble des monuments historiques des dix communes du territoire (28 MH).

Ainsi, le bureau d'étude « BE-AUA » a été missionné pour réaliser les études, aboutissant à la rédaction de 20 rapports de présentation et à la proposition de 20 PDA, certains étant communs à plusieurs monuments historiques.

Cette proposition, qui m'a été adressée le 29 octobre 2024, est l'aboutissement d'un travail collaboratif entre la commission « Habitat et aménagement du territoire » de la communauté de communes, les maires des dix communes, l'architecte des bâtiments de France en charge de votre communauté de communes et le cabinet « BE-AUA ».

Les périmètres ainsi proposés sont le résultat de diagnostics de terrain ayant mis en évidence la grande richesse patrimoniale du territoire, d'une analyse des enjeux paysagers et patrimoniaux à préserver.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que les propositions des 20 périmètres délimité des abords des monuments historiques de la communauté de communes Touraine – Est Vallées reçoit mon avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France

Elodie ROLAND

